

# Accident de service ou accident de trajet

## Agent contractuel ou fonctionnaire à temps non complet

Contractuels ou  
stagiaire ou titulaire à temps non complet inférieur à 28 h par semaine

Il s'agit d'un congé pour accident de travail.

### Déclaration

Pièces à envoyer à [gestion-declaration@le64.fr](mailto:gestion-declaration@le64.fr)



#### Formulaire de déclaration

détaillant les circonstances de l'accident  
signé par l'agent



#### Certificat médical initial « volet 3 »

Votre gestionnaire de l'Equipe de gestion  
intégrée des contractuels (EGIC) vous  
délivrera une feuille de soins permettant  
une prise en charges des frais médicaux  
liés à l'accident.



**Délai de 24 heures après  
l'accident**

### Pièces à envoyer à la CPAM (caisse primaire d'assurance maladie)



#### Certificat médical initial « volets 1 et 2 »



**Délai de 24 heures après  
l'accident**

**Le non-respect des délais de transmission entraîne le rejet de la demande**  
**Traitement du dossier**

#### La collectivité

- remplit la déclaration d'accident de travail et la transmet à la CPAM dans un délai de **48 heures**
- établit une attestation de salaire en cas d'arrêt de travail

**La CPAM**  
**(Caisse primaire d'assurance maladie)**

**Dans un délai de**  
**30 jours francs maximum**  
**après la réception de la déclaration**

- soit reconnaît le caractère professionnel de l'accident
- soit engage des investigations supplémentaires, si nécessaire (délai porté à 90 jours francs maximum)

calcule et verse les indemnités journalières à l'agent

prend en charge les frais médicaux

## Règles de rémunération

### Agents contractuels

Il y a subrogation : la collectivité se substitue à la CPAM pour le versement de la rémunération à l'agent et récupère les indemnités journalières auprès de la CPAM.

Le maintien du plein traitement dépend de l'ancienneté dans l'emploi :

- ancienneté < 1 an : 1 mois de plein traitement ;
- ancienneté comprise entre 1 et 3 ans : 2 mois de plein traitement ;
- ancienneté > à 3 ans : 3 mois de plein traitement.

Les services pris en compte pour le calcul de cette ancienneté peuvent être discontinus.

Au terme de la période à plein traitement, le versement des indemnités journalières par le CPAM prend le relais. Ces règles de maintien de rémunération sont réactivées, si l'agent est victime d'une rechute liée à l'accident de travail initial, ou d'un autre accident de travail.

### Fonctionnaires à temps non complet (< 28 heures)

Il y a subrogation : la collectivité se substitue à la CPAM pour le versement de la rémunération à l'agent et récupère les indemnités journalières auprès de la CPAM.

La collectivité maintient le plein traitement de l'agent pendant 3 mois. Passé ce délai, l'agent perçoit les indemnités journalières versées par la CPAM. Ces règles de maintien de rémunération sont réactivées, si l'agent est victime d'une rechute liée à l'accident de travail initial, ou d'un autre accident de travail.

## Les trois étapes clés

### Etape 1

#### Lorsque l'accident survient

L'agent prévient son N+1 ou un autre collègue (avant de quitter son lieu de travail en cas d'accident de service).

L'agent se rend chez un médecin pour faire constater d'éventuelles lésions.

### Etape 2

#### Lorsque le N+1 ou le collègue est alerté

Il sécurise l'agent, les personnes présentes et le lieu de l'accident.

Il donne l'alerte au responsable de service et aux autorités de police si nécessaire.

Il appelle les secours si nécessaire et reste avec l'agent en attendant leur arrivée.

Il apporte les premiers secours s'il y est formé.

### Etape 3

#### Lorsque l'agent est pris en charge

L'agent remplit la déclaration d'accident avec l'aide éventuelle de son N+1 et la transmet entièrement complétée à [gestion-declaration@le64.fr](mailto:gestion-declaration@le64.fr).

Le N+1 peut être sollicité par le gestionnaire de carrière de l'agent pour produire un rapport hiérarchique ou apporter des compléments sur les circonstances de l'accident. Il peut également être amené à travailler sur la préparation d'une communication en cas de reproductibilité de l'accident.

Le N+1 organise le retour de l'agent avec le soutien de l'équipe médico-sociale.

## Traitement de la situation au sein de la DRH

